

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 nivôse, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 nivôse, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36228_t2_0374_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 27 Nivôse An II

(Jeudi 16 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

I

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance et du procès-verbal du 14 nivôse: la rédaction en est adoptée.

Le comité de surveillance près le district de Gannat, département de l'Allier, annonce à la Convention la destruction absolue du fanatisme et du règne des prêtres dans son arrondissement, ainsi que l'envoi de 342 marcs d'argenterie des églises et d'une somme de 12.304 l. 18 s. 4 den. en numéraire, provenant des dons patriotiques de plusieurs citoyens (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gannat, 19 niv. II] (3)

« Citoyens Représentans,

Le règne des prêtres est fini dans toute l'étendue de notre district. Le peuple à la hauteur de la Révolution a brisé et brûlé toutes les idoles de la crédulité. La liberté et le culte de la raison, s'élèvent d'un pas égal sur les ruines du fanatisme et de la superstition. Presque toutes les communes de notre arrondissement se sont disputées à l'envi, l'honneur d'enrichir la nation des dépouilles précieuses de leurs ci-devant temples.

Les principes républicains qui élèvent l'homme, qui lui font aimer l'égalité, chérir et secourir ses semblables, font aussi parmi nous des progrès sensibles. En vertu des arrêtés du philanthrope Fouché de Nantes, représentant du peuple dans notre département, notre Comité a formé une caisse de produit des taxes, imposées sur les riches égoïstes, destinés à subvenir aux besoins de nos frères indigents. Nombre de bons citoyens jaloux de concourir à l'extinction de la mendicité, ont fait à cette caisse des dons considérables, tant en argenterie, or et argent monnoyé qu'autrement.

Nous venons de mettre à la diligence une caisse à l'adresse de la Convention nationale contenant 342 marcs d'argenterie provenant tant des dépouilles des ci-devant églises que des dons des particuliers, y compris 4 marcs échangés aux dépens des fonds destinés aux pauvres et 3 marcs 6 onces 6 gros trouvés chez les gens suspects mis en état d'arrestation.

Nous y avons ajouté une boîte à la même adresse contenant 12 304 l. 18 s. 6 d. en numéraire, tant en or qu'en argent ou monnoie pro-

venant des dons des particuliers, à l'exception de 31 l. 14 s. 6 d., provenant d'échanges et deux croix de ci-devant chevaliers de St Louis.

Nous joignons ici les états de tous les dons, soit des communes, soit des particuliers, nous vous prions de les faire insérer dans le bulletin, afin de satisfaire ceux qui les ont fait, et de les édifier en même tems sur notre compte.

Comme les objets provenant des particuliers en argenterie et numéraire, font une partie considérable des dons faits à la caisse des pauvres, nous vous demandons d'en ordonner le remplacement dans cette caisse, ou de nous autoriser à les porter en non valeur dans notre recette. Il en est de même de l'argenterie et du numéraire échangé qui font un vuide d'autant dans cette même recette.

Il nous reste, Citoyens représentans, à réunir nos vœux, à ceux de tous les bons Français pour vous engager à rester au poste que vous occupez avec tant de courage, d'énergie et de gloire. Ce ne sont plus les invitations de quelques communes particulières, c'est le cri général de la France, c'est le salut, c'est la gloire d'une grande nation, qui vous appellent à parcourir jusqu'au terme de la paix, cette carrière brillante, dont les annales du monde n'offrent point d'exemple, et qui étonnera la postérité. Restez, Citoyens Représentans, Restez sur cette redoutable Montagne, la terreur et l'effroi des tyrans, pour achever de les détruire, pour venger, pour consoler la terre des crimes des rois, pour assurer et pour consolider le règne de la Liberté et le bonheur du genre humain.

Vive à jamais la République, une, indivisible et démocratique. Salut et fraternité.»

BOUGAREL, LAPLANCHE, BRULON, RAPOUJET, MAUZAT,
OSTE, JAME, BOURROUX, LACHAUSSÉE (secrét.),
POALLET.

[Etat des dons]

	NUMÉRAIRE	livres	sous
Noms			
P. Bohat, commis au distr. de Gannat		15	
Ant. Beauvais, commis à Gannat ..		6	
Catherine Lachaussée, de Belle-nave		1 200	
Antoinette Boirot, v ^{ve} Gibon, du même lieu		924	
Gilbert Laplanche, du même lieu ..		996	
Mathurin Camus, du même lieu ..		12	
Treffoux, du même lieu		6	
J.-B. Laplanche, du même lieu ..		177	

(1) P.V., XXIX, 271.

(2) B^{is}, 27 niv. (1^{er} suppl^l).

(3) C. 288, pl. 879, p. 14, 15, 16.